

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ D'ARTHABASKA**

Règlement numéro 410 ayant pour objet de modifier le règlement 400 concernant la gestion contractuelle

AVIS PUBLIC

**aux personnes et organismes sur le territoire
de la Municipalité régionale de comté d'Arthabaska**

Avis public vous est donné par secrétaire-trésorier de la Municipalité régionale de comté d'Arthabaska, Frédérick Michaud, que lors de sa séance ordinaire du 8 septembre 2021, le Conseil a adopté le règlement numéro 410 ayant pour objet modifier le règlement 400 sur la gestion contractuelle.

Il peut être pris connaissance de ce règlement au secrétariat des municipalités locales dont le territoire fait partie de celui de la Municipalité régionale de comté d'Arthabaska, au centre administratif de la Municipalité régionale de comté d'Arthabaska ainsi que sur le site Internet de la Municipalité régionale de comté d'Arthabaska.

Donné à Victoriaville, ce 15 septembre 2021

Le secrétaire-trésorier,



Frédérick Michaud, M.Sc.